

(N° 10.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 1893.

---

### Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1894.

(Voir les n<sup>os</sup> 117, XII, session de 1892-1893, 6, III, et 35, session de 1893-1894, de la Chambre des Représentants; 9, session de 1893-1894, du Sénat.)

---

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président-Rapporteur ; HARDENPONT et FINET.

MESSIEURS,

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements tel que le Département des Finances l'a proposé reste fixé au chiffre prévu déjà pour l'exercice 1893, soit 1,529,000 francs.

Aucune remarque ne s'est produite à l'occasion de son examen soit dans les sections, soit à la Chambre même, qui l'a adopté le 14 décembre dernier à l'unanimité des 80 votants.

Votre Commission des Finances approuve unanimement le projet et vous propose, Messieurs, de lui accorder un vote approbatif.

*Le Président-Rapporteur,*  
Baron P. BETHUNE.